

Octobre 2026

Mon enfant est né, je peux pouponner

CONGÉ	QUI EST CONCERNÉ ?	DURÉE	INDEMNISATION
Congé maternité	Mère salariée ou assurée	Variable selon situation	Assurance maladie
Congé de naissance	Père ou second parent salarié	3 jours ouvrables	Employeur
Congé accueil de l'enfant	Père ou second parent	25 jours calendaires (32 si naissances multiples)	Assurance maladie
Congé supplémentaire de naissance	Les deux parents	1 à 2 mois	Assurance maladie : 70% du salaire le 1er mois, 60% le 2ème
Congé parental d'éducation	Parent salarié	Jusqu'aux 3 ans de l'enfant selon la situation	CAF : Se rapprocher de la CAF pour faire la demande

Focus sur le congé supplémentaire de naissance

Durée : 1 ou 2 mois fractionnable. Chaque parent peut en bénéficier, au même moment ou à des périodes différentes, sur les 9 premiers mois de la vie de l'enfant.

Indemnisation : 70% du salaire le premier mois, 60% le second mois : **salaire forfaitaire** pour le parent affilié à l'ENIM, **salaire net plafonné** si non affilié.

Démarche : Les démarches à effectuer pour le congé supplémentaire de naissance :
- **Pour les salariés**, nécessité d'informer l'employeur au plus tard **un mois avant la date de début de congé souhaitée**. Une fois prévenu, l'employeur se charge de faire la transmission à l'ENIM en utilisant la téléprocédure.
- **Pour les non-salariés** (travailleurs indépendants, conjoints collaborateurs et personnes sans emploi), **la demande se fait via la téléprocédure**.

Exemple : Mon premier enfant est né le **01/04/2026**

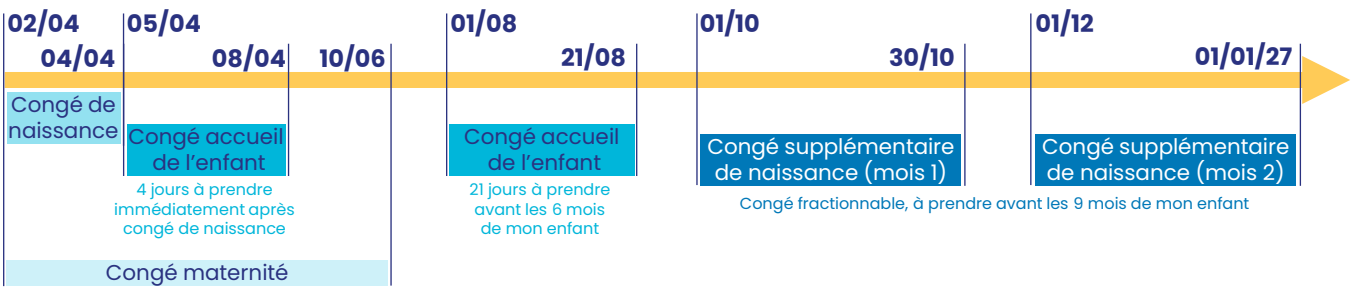

Pensez à vérifier si votre prévoyance peut compléter le congé supplémentaire de naissance.

Le présent support est un simple support d'information, il n'a pas de valeur juridique et ne saurait engager la responsabilité du SSM.